Envoyé en préfecture le 15/04/2019
Reçu en préfecture le 15/04/2019
Affiché le
ID : 083-200031623-20190403-PV27022019-DE

PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE-BAUME

Procès-Verbal du Comité Syndical 27 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept février, à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quatorze février deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire au Beausset sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Membres en exercice : 36
Membres présents : 19
Pouvoirs : 7

Secrétaire de séance : *Monique MATHIEU*

Présents(es) 19 délégués (voir copie de la feuille de présence jointe) :

Jean Antoine SANTIAGO	*Dominique BLANC*	*Pierre-Olivier CHARRIER*
Roger ANOT	*Claudie PONZO*	*André BREMOND*
Blandine MONIER	*Philippe DROUHOT*	*Suzanne ARNAUD*
Claude SERIEYS	*Patrick BLANC*	*Patricia SAEZ*
Jacques PAUL	*Christian OLLIVIER*	*Robert BENEVENTI*
Michel GROS	*Claude FABRE*	
Monique MATHIEU	*Joseph FABRIS*	

Pouvoirs :

*Monsieur **Mouloud BELAÏDI**, délégué de la commune de Brignoles, a donné pouvoir à Monsieur Michel GROS, Président du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume, Maire et délégué de la commune de la Roquebrussanne,*

*Monsieur **Robert DELEDDA**, délégué de la commune de La Cadière d'Azur, a donné pouvoir à Madame Monique MATHIEU, déléguée de la commune du Beausset,*

*Madame **Ariane BOSSEZ**, déléguée de la commune de Néoules, a donné pouvoir à Monsieur Philippe DROUHOT, Maire et délégué de la commune de Méounes-lès-Montrieux,*

*Monsieur **Jean PAPERA**, délégué de la commune du Plan d'Aups Sainte-Baume, a donné pouvoir à Monsieur Claude SERYES, délégué de la commune de Gémenos,*

*Madame **Hélène AUDIFFREN**, déléguée de la commune de Pourcieux, a donné pouvoir à Monsieur Claude FABRE, délégué de la commune de Saint-Zacharie,*

*Madame **Véronique DELFAUX,** déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Monsieur Robert BENEVENTI, délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,*

*Madame **Jacqueline BOUYAC,** déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Monsieur Robert BENEVENTI, délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,*

Excusés(es), absents(es) :

Monsieur Michel DESJARDINS, Madame Monique CHAMLA, Madame Jocelyne LAVALEIX, Madame Sylvie GUIGONNET, Monsieur Laurent MARTIN, Jean-Michel CONSTANS, Monsieur Bruno AYCARD, Monsieur Marc LAURIOL, Madame Andrée SAMAT, Monsieur Didier RÉAULT.

Envoyé en préfecture le 15/04/2019
Reçu en préfecture le 15/04/2019
Affiché le
ID : 083-200031623-20190403-PV27022019-DE

Etaient également présents : *Alexandre NOËL, directeur du PNR de la Sainte-Baume ; Monsieur Philippe SUSINI, Conseil départemental 13 Chargé de mission Massifs Verts Direction de l'Environnement ; Monsieur Patrick PEQUIGNOT, Conseil départemental 83 Référent PNR Sainte-Baume ; Monsieur Nikola Watté, Président du Conseil de Parc.*

Le Président introduit la séance pour annoncer qu'il s'agit du premier comité syndical de l'année 2019 et remercie Monsieur le Maire du Beausset et Mme Monique MATHIEU, déléguée de la commune de leur accueil. Il passe la parole à Monsieur le Maire.

Georges FERRERO, Maire du Beausset, est heureux d'accueillir les membres du comité syndical.
Il remercie les maires et les élus présents en nombre ce qui montre une forte mobilisation des élus pour le Parc. Il souligne l'importance pour les acteurs socio-professionnels de pouvoir se signaler à l'aide de panneaux.

Le Président le remercie et ajoute que le travail sur la charte signalétique avance et que le Parc préviendra Monsieur le Maire dès que des éléments pourront être connus.
Il déroule l'ordre du jour et propose d'ajouter une délibération relative à la modification du tableau des effectifs concernant le recrutement de la coordinatrice des gardes forestiers.

Les membres du Comité Syndical approuvent l'ajout d'une délibération supplémentaire à l'ordre du jour.

1/ Approbation du PV du Comité Syndical du 29 novembre 2018

Il est présenté aux membres du Comité Syndical le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2018. Il revient sur le point qui avait été annulé à l'ordre du jour de la séance précédente relatif au Schéma d'accueil du public Forêt domaniale des Morières.

Pierre-Olivier CHARRIER, délégué de la commune de Solliès-Toucas, annonce qu'un rendez-vous au 6 mars prochain aura lieu à ce sujet.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance 29 novembre 2018.

2/ Délibération actant le nouveau Délégué du département des Bouches du Rhône

Le Président expose la délibération actant le changement de délégué pour représenter le département des Bouches du Rhône au comité syndical. Le Président lui souhaite la bienvenue. Il précise que monsieur Didier Réault est également le Président du Conseil d'Administration du Parc national des Calanques.

Patricia SAEZ, déléguée au département des Bouches-du-Rhône, ajoute que monsieur Didier Réault est délégué aux Finances.

Le Président propose d'acter la désignation de M. RÉAULT comme nouveau délégué titulaire département des Bouches du Rhône en remplacement de M. Bruno GENZANA.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical acte la désignation du délégué mentionné ci-dessus et le déclare installé dans ses fonctions.

3/ Plan d'action 2019

Le Président présente rapidement le contexte du plan d'action 2019. Il s'agit de présenter tous les ans un plan d'action avant le débat d'orientation budgétaire. Il précise que les actions de l'année 2018 ont

Envoyé en préfecture le 15/04/2019
Reçu en préfecture le 15/04/2019
Affiché le
ID : 083-200031623-20190403-PV27022019-DE

pris du retard du fait qu'il y a eu la fête d'inauguration du Parc et les procédures nécessaires au lancement des actions. Il passe la parole au directeur.

Le Directeur présente sur l'appui d'un power-point le Plan d'action 2019. Il en présente quelques exemples et présente ensuite les dépenses 2019 relatives à chaque Mesure tel qu'annexé ci-dessous.

Plan d'action 2019	
Mesure	**Dépenses 2019**
Mesure 1. Préserver et valoriser les paysages identitaires	45 000
Mesure 2. Valoriser le caractère de la Sainte-Baume et initier une culture du paysage	97 428
Mesure 3. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de création d'aires protégées et coordonner les protections déjà en place	64 933
Mesure 5. Conforter la trame verte et bleue et maintenir la qualité de la biodiversité ordinaire	37 307
Mesure 6. Assurer une gestion cohérente, économe et concertée de la ressource en eau	66 240
Mesure 14. Accompagner le développement des énergies renouvelables	15 000
Mesure 15. Encourager les économies d'énergie et participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre	2 000
Mesure 17. Promouvoir une agriculture multifonctionnelle et valoriser ses services sociétaux	40 000
Mesure 18. Développer un projet alimentaire territorial en favorisant les circuits courts et l'agriculture de proximité	9 251
Mesure 19. Définir une politique forestière territoriale multifonctionnelle	5 000
Mesure 20. Appuyer la gestion durable des espaces forestiers	41 000
Mesure 22. Créer une destination touristique durable « Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume »	62 269
Mesure 23. Structurer et développer une offre touristique authentique et écoresponsable	12 000
Mesure 24. Développer une itinérance identitaire	7 732
Mesure 29. Valoriser l'histoire et la vitalité de la culture provençale de la Sainte-Baume	2 000
Mesure 31. Organiser la fréquentation raisonnée des espaces naturels	41 000
Mesure 32. Coordonner une gestion maîtrisée des sports de nature	161 973
Mesure 33. Maîtriser la circulation motorisée dans les espaces naturels	5 000
Mesure 34. Informer, sensibiliser et éduquer les habitants, les scolaires et les visiteurs aux spécificités et au respect du territoire	55 000
Mesure 35. Mobiliser les acteurs et les habitants	28000
Divers & Communication	52 000
TOTAL Actions 2019	**850 132**

Le plan d'action n'appelle pas de remarques ou questionnements particuliers

4/ Débat d'orientation budgétaire

Le Président propose de passer au débat d'orientation budgétaire et passe la parole au directeur.

Le directeur présente rapidement les obligations législatives liées au débat d'orientation budgétaire. Il présente ensuite le contexte régional et local. Il rappelle que l'année 2018 a été particulière du fait de la fête d'inauguration, du renforcement de l'équipe, des relances des commissions et des procédures nécessaires au lancement des actions.
Il présente les grandes orientations 2019 :

- Assurer la montée en puissance du SM et ancrer le PNR dans le paysage institutionnel et territorial
- Mettre en œuvre les actions prioritaires de la charte du Parc et notamment celles présentées dans le plan d'action 2019
- Assurer la gestion de l'espace d'accueil commun du Plan d'Aups avec l'office du tourisme intercommunal et le Pays d'art et d'histoire de la Provence Verte Verdon
- Aménager les abords des locaux du Parc / Hostellerie
- Développer la mutualisation au niveau du réseau des Parcs (tourisme, SIG, agriculture…)
- Lancer le conseil scientifique et continuer à accompagner le conseil de Parc

Envoyé en préfecture le 15/04/2019
Reçu en préfecture le 15/04/2019
Affiché le
ID : 083-200031623-20190403-PV27022019-DE

Il présente, à l'aide du diaporama en pièce jointe du présent procès-verbal, les recettes prévisionnelles 2019 et notamment les contributions annuelles de l'État et de la Métropole. Il expose les dépenses prévisionnelles et notamment le portage administratif Inter parcs tourisme. Il rappelle qu'il est le directeur référent tourisme.

Il présente ensuite les dépenses de fonctionnement en chapitre inscrites au budget prévisionnel et réalisées en 2018, et le budget prévisionnel 2019.

Robert BENEVETTI, délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, demande des explications sur les taux de croissance des différents postes budgétaires.

Le directeur répond qu'il s'agit du taux de variations entre le réalisé 2018 et le BP 2019.

Robert BENEVETTI, pense qu'il est plus opportun de comparer de BP 2018 à BP 2019.

Le directeur prend note de la remarque. Il présente ensuite les recettes de fonctionnement. Il explique que l'excédent de 499 369 € est nécessaire pour faire face au besoin de trésorerie (délais d'encaissement des subventions, notamment sur les fonds européens)

Le Président explique qu'il est important d'avoir un fonds de roulement car les difficultés sont réelles comme a pu en faire l'expérience le PNR du Queyras.

Claude SERIEYS, délégué de la commune de Gémenos, souligne qu'il est également possible de calculer la variation du besoin en fonds de roulement.

Le directeur en prend note et répond que cet élément n'est pas calculé à ce jour.

Le directeur poursuit et présente les dépenses et recettes en investissement. Il énumère les besoins en investissement, à savoir : l'acquisition des panneaux, de deux véhicules supplémentaires notamment pour les besoins des patrouilles estivales des gardes. A ce titre, il évoque peut-être la possibilité de recourir à de la location mais annonce que rien n'est encore tranché.

N'ayant pas de remarques ni de questions particulières, **le Président** propose de passer au vote de la délibération.

5/ Projet de délibération - Débat et rapport d'orientation budgétaire

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, prend acte que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu et après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le rapport, en supprimant les éléments du taux de variation entre le budget prévisionnel 2019 et le réalisé 2018.

5/ Projet de délibération – Modification du tableau des effectifs

Le directeur présente le projet de modification du tableau des effectifs. Il précise que le recrutement a eu lieu, et que la coordinatrice éco-garde est titulaire cadre B technicien principal de la fonction publique d'état. De ce fait, au sein du Parc ce grade n'était pas ouvert.
Il lui a été proposé un contrat à durée déterminé de 3 mois dans l'attente de son détachement.

Envoyé en préfecture le 15/04/2019
Reçu en préfecture le 15/04/2019
Affiché le
ID : 083-200031623-20190403-PV27022019-DE

Le tableau des emplois permanents est ainsi modifié :

Postes					**Effectif pourvu**		
FILIERES	**Cadre d'emploi**	**Grades**	**Ancien effectif**	**Nouvel effectif**	**Titulaire**	**Non titulaire**	**Durée**
Administrative	Attaché	Attaché	9	1	1	8	35h00
	Rédacteur	Rédacteur	0	0			35h00
		Rédacteur Pal de 1ère classe	1	0	1		35h00
	Adjoint administratif	Adjoint administratif	0	1	0		35h00
Technique	Ingénieur	Ingénieur HC	1	0	0	1	35h00
		ingénieur	2	0	0	2	35h00
	Technicien	**Technicien Pal de 2ème classe**	**1**	**1**	**1**	**0**	**35h00**
		Technicien	0	0	0	0	35h00
Sport	Conseiller des APS	Conseiller des APS	0	0	0	0	35h00
TOTAL			**15**	**3**	**3**	**11**	

Le Président propose de passer au vote de la délibération.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la modification du tableau des emplois.

6/ Projet de délibération - Demande de financement dotation annuelle auprès de la DREAL

Le directeur présente la liste des actions proposées à la participation annuelle de la DREAL Ci-dessous.

Nom de l'action Parc	**Budget total de l'action**	**Co-financement DREAL**	**Autres financeurs identifiés**
Amélioration des pratiques agro-écologiques	40 000 €	15 000 €	Métropole / PNR
SOUS TOTAL CONNAISSANCE	40 000 €	15 000 €	
Accompagnement à l'aménagement des Gorges du Caramy (Etude)	47000	10000	AERMC / Communes et PECI / PNR
SOUS TOTAL PROTECTION ET GESTION DES ESPACES/ESPECES D'INTERET PRIORITAIRE	47000	10000	
Sous-total Biodiversité	87 000 €	25 000 €	
Suivre et accompagner la démarche de classement du site de la Montagne Sainte-Baume	2 384 €	1 500 €	Métropole / PNR
Ecogardes 2019	156 000 €	60 000 €	Région Service Forêt / Métropole / PNR
SOUS TOTAL PROTECTION ET GESTION DES SITES	158 384 €	61 500 €	
Sous-total Sites, paysages	158 384 €	61 500 €	

Envoyé en préfecture le 15/04/2019
Reçu en préfecture le 15/04/2019
Affiché le
ID : 083-200031623-20190403-PV27022019-DE

Elaborer les Porter à connaissance lors de la révision et ou de l'élaboration des documents d'urbanisme	15 000 €	10 500 €	Métropole & PNR
Emettre des avis sur les projets de documents d'urbanisme et projets d'aménagements			
SOUS TOTAL CONTRIBUTION AUX DOCUMENTS D'URBANISME	15 000 €	10 500 €	
Sous-total aménagement du territoire et urbanisme	15 000 €	10 500 €	
SIT PACA	16 000 €	16 000 €	PNR
Observatoire, suivi et évaluation du territoire	7 000 €	7 000 €	
SOUS TOTAL GOUVERNANCE	23 000 €	23 000 €	
Sous-total Evaluation	23 000 €	23 000 €	
TOTAL	**283 384 €**	**120 000 €**	

Il précise que le projet Ecogardes 2019 représente plus de 55% du budget prévisionnel total.

Le Président propose de passer au vote de la délibération.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la demande de financement dotation annuelle auprès de la DREAL

7/ Projet de délibération - Déploiement de la Marque Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Le Président informe les membres du comité syndical du déploiement de la marque Parc naturel régional de la Sainte-Baume pour labelliser deux secteurs, l'agriculture et le tourisme. Il ajoute que les référentiels doivent passer devant l'instance nationale avant de déployer la marque. Cette commission aura lieu le 28 février. Il passe la parole au directeur.

Le directeur rappelle le contexte et notamment que le projet est inscrit dans l'orientation 9 pour le tourisme durable et l'orientation 7 pour l'agriculture. Il présente la marque nationale et les valeurs partagées. Il précise les produits et services qui peuvent être marqués et notamment les filières ciblées en Sainte-Baume :

- Tourisme :
  - Hébergement & restauration (restauration associée à de l'hébergement)
  - Sites de découverte et leurs visites libres ou guidées.
- Agriculture :
  - Miel et produits de la ruche
  - Produits issus de l'élevage d'herbivores.

Dans un second temps, il est envisagé d'ouvrir la filière sur les savoir-faire et notamment par exemple pour des produits comme les stylos de la Sainte-Baume.

Il présente ensuite les coûts pour les professionnels :

- Audit :
  - Tourisme : 200 euros à charge du professionnel (prise en charge à 50% par la Région)
  - Agriculture : coût à préciser (prise en charge à 50% par le Parc)
- Cotisation annuelle (offerte la 1ère année)
  - 1 à 5 ETP : 100€/an
  - 6 à 10 ETP : 200€/an
  - Au-delà de 10 ETP : 300€/an

Envoyé en préfecture le 15/04/2019
Reçu en préfecture le 15/04/2019
Affiché le
ID : 083-200031623-20190403-PV27022019-DE

Patrick PEQUIGNOT, référent PNR du département du Var, soulève la question pour savoir si la marque s'adresse aux chambres d'hôtes. En effet de nombreuses chambres d'hôtes n'ont pas d'employés (0 ETP).

Le directeur répond qu'ils se trouvent effectivement dans la 1ère tranche à savoir de 1 à 5 ETP : 100 € / an. Il convient donc de modifier cette tranche et d'indiquer : de 0 à 5 ETP. Il poursuit par le déploiement de la marque en Sainte-Baume. Il présente le fonctionnement de la marque (référentiels, méthode de travail utilisée…) et précise que les référentiels nationaux ont été personnalisés comme préconisés par la fédération des Parcs. Les référentiels sont prêts pour envoi à la commission nationale afin d'être validée au 28 février. Il poursuit par les étapes déjà entreprises et à venir.

Christian OLLIVIER, délégué à la commune de Roquevaire, demande si les professionnels qui sont partiellement sur le territoire pourraient être marqués.

Le directeur répond par l'affirmative. Il poursuit par le fait que la validation des audits se fait sur la validation technique et sur avis du comité de gestion de la marque.
Il précise que le comité de gestion est constitué de structures partenaires telles que la chambre d'agriculture et la chambre du commerce et de l'industrie, des professionnels marqués pour bénéficier de leur retour d'expérience.
Le comité syndical devra valider ensuite les professionnels.

Joseph FABRIS, délégué à la commune de Signes, souhaite savoir quand aura lieu un nouveau recensement.

Le directeur répond qu'une nouvelle chargée de tourisme à la communauté des communes Sud Sainte-Baume vient d'être recrutée et est censée transmettre au Parc des propositions d'acteurs du tourisme étant dans l'esprit Parc susceptibles d'être intéressés par la marque.
Il rappelle qu'une visite conseil est effectuée avant de déclencher un audit afin d'éviter un coût inutile si le niveau du prestataire ne correspondait pas aux exigences de la Marque.

Joseph FABRIS trouve qu'il y a peu de producteurs qui ont répondu.

Le Président conclue que la phase d'expérimentation pour la mise en place est nécessaire. Il propose de passer au vote de la délibération.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité Déploiement de la Marque Parc naturel régional de la Sainte-Baume

8/ Projet de délibération - Création d'espaces Parc

Le Président annonce que l'inauguration de l'espace Tourisme et découverte au Plan d'Aups aura bientôt lieu. Il convient maintenant d'élargir la visibilité du Parc dans les offices de tourisme et maisons de site. Il passe la parole au directeur.

Le directeur rappelle le contexte et notamment que le projet est inscrit dans la mesure 22 de la charte. Il évoque le format (aménagement avec du mobilier attractif) et présente des exemples à l'aide du diaporama. Il énonce ensuite le contenu, l'esthétique (carte encadrée) et le calendrier prévisionnel.
Il énumère les objectifs et présente le budget prévisionnel tel qu'annexé ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 15/04/2019
Reçu en préfecture le 15/04/2019
Affiché le
ID : 083-200031623-20190403-PV27022019-DE

Budget prévisionnel de l'action:

Dépenses		Recettes	
Prestation externe : élaboration des outils (contenu, visuels et graphisme), fabrication et livraison	12 000 €	Région PACA	12 000 €
Coordination du projet	3 000 €	Parc naturel régional de la Sainte-Baume	3 000 €
Total Dépenses	**15 000 €**	**Total Recettes**	**15 000 €**

Le Président ajoute qu'il est important que le Parc augmente sa visibilité. Les espaces parc seront étudiés pour les communes volontaires.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la demande de subvention sur la création d'espaces Parc.

9/ Projet de délibération - Convention partenariale avec la plateforme Miimosa

Le Président présente rapidement le principe de la plateforme de financement participatif Miimosa et passe la parole au Président de commission agriculture.

Jacques PAUL, délégué à la commune de La Celle et président de la commission agriculture, développe le principe et notamment l'objet de cette plateforme. Elle permet le financement participatif de projet au service de l'agriculture et de l'alimentation. Ses valeurs sont fidèles à la charte du Parc. La convention permet de développer des projets locaux et d'assurer la promotion du financement participatif auprès des porteurs de projets agricoles et alimentaires du Parc.

Nicolas WATTÉ, président du conseil de Parc, demande si cela nécessite un accompagnement des porteurs de projet.

Le directeur répond par la négative. Les donneurs soutiennent des projets soit par dons, soit par prêt en retour sur investissement. Il précise ainsi les modalités de partenariat et les avantages pour le Parc et pour les porteurs de projet. Il donne exemple de l'installation d'un apiculteur bio sur la commune d'Auriol. Il ajoute que le Parc pourrait développer des conventions avec d'autres plateformes si le cas se présente.

Le Président ajoute que c'est une plateforme nationale et que la convention est renouvelable. Il met au vote la délibération.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la convention partenariale avec la plateforme Miimosa.

10/ Projet de délibération - Convention avec la commune associée de Roquefort la Bédoule

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que la commune de Roquefort la Bédoule souhaitait devenir une commune associée du Parc. Il passe la parole au directeur pour présenter le projet de convention.

Le directeur rappelle qu'il est prévu dans les statuts du syndicat mixte que des conventions peuvent être établies avec des partenaires associés qui se situent en périphérie du périmètre du Parc ou dans le périmètre mais n'ayant pas adhéré.
Il énumère les points de convergence avec la commune et notamment :

- Limitrophe au territoire du PNR de la Sainte-Baume

Envoyé en préfecture le 15/04/2019
Reçu en préfecture le 15/04/2019
Affiché le
ID : 083-200031623-20190403-PV27022019-DE

- Continuité territoriale physique et naturelle entre le Parc National des Calanques et le PNR de la Sainte-Baume
- Liens patrimoniaux, socio-économiques et administratifs (Métropole Aix Marseille Provence)
- Pôles d'activités, de population et de services complémentaires

Le directeur évoque ensuite les engagements respectifs du Parc et de la commune de Roquefort la Bédoule ainsi que les modalités administratives et financières de la convention sur l'appui du PowerPoint. Il est précisé que la durée de la convention est de 5 ans et que le montant de la cotisation représente 50% du coût médian entre le coût plancher et le coût plafond des cotisations des communes, soit 3 000 €.

Monique MATHIEU, déléguée de la commune du Beausset, demande si la commune de Roquefort la Bédoule pourrait intégrer le Parc.

Le directeur répond par la négative car la commune fait partie de l'aire d'adhésion du Parc national des Calanques et à ce titre ne pourrait cumuler les deux. Il rappelle également que la commune n'est pas située dans le périmètre d'étude et qu'il faudrait attendre 15 ans avant de pouvoir éventuellement y adhérer.

Claude SERIEYS, délégué de la commune de Gémenos, demande si la commune d'Aubagne pourrait adhérer.

Le directeur répond oui, étant située dans le périmètre d'étude.

Le Président ajoute que ce cas de figure se présente pour les communes d'Aubagne, Trets et Garéoult. Lors du renouvellement du conseil municipal en 2020 les communes pourraient décider d'adhérer.

Le Président met au vote la délibération.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la convention cadre avec la commune associée de Roquefort la Bédoule.

11/ Projet de délibération Contribution à la Mutuelle des agents

Le Président propose aux membres du comité syndical d'approuver la proposition de participation financière du syndicat mixte pour le risque santé et prévoyance des agents.
Il passe la parole au directeur.

Le directeur précise qu'il est en effet proposé d'instaurer la participation au financement pour le risque "santé" et "prévoyance" à hauteur de 30 € par mois et par agent.

Le Président met au vote la délibération.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la proposition de mise en œuvre du télétravail à titre expérimental.

12/ Projet de délibération - Mise en œuvre du télétravail

Le Président présente rapidement le contexte du télétravail. A l'instar de certains Parcs qui ont mis en place le télétravail, il est proposé une phase expérimentale pour le PNR Sainte-Baume. Il rappelle que les chargés de mission du Parc se déplacent souvent en dehors du trajet domicile-travail. Il passe la parole au directeur.

Le directeur confirme que tous les Parcs de la région PACA ont mis en place le télétravail. Il énonce les avantages incontestables, les objectifs de développement durable et de la qualité de vie au travail. Il

Envoyé en préfecture le 15/04/2019
Reçu en préfecture le 15/04/2019
Affiché le
ID : 083-200031623-20190403-PV27022019-DE

expose le cadre et les modalités inscrits dans la charte de télétravail. Il répond au questionnement sur l'exclusion du mardi en journée télétravaillée. Il s'agit du jour des réunions d'équipe et qu'il est important de maintenir une bonne cohésion.

Le Président met au vote la délibération.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la proposition de mise en œuvre du télétravail à titre expérimental.

13/ Mobilier de la Charte signalétique du Parc

Le Président présente la proposition de mobilier de la Charte signalétique du Parc au travers du power-point.

Il informe les membres du comité syndical qu'après échange et débat lors de la commission de la Charte signalétique, la proposition 2 a été retenue. Il regrette de pas pouvoir montrer aux membres du comité syndical les échantillons des différents matériaux qui ont été présentés par le bureau d'étude lors de la commission.

La proposition n°1 paraît plus originale et permet de se démarquer alors que la proposition n°2 est plus sobre.

Des échanges ont lieu mais le choix de la commission n'est pas remis en cause.

14/ Calendrier annuel

Le Président présente le calendrier annuel du bureau et conseil syndical tel qu'annexé ci-dessous.

Les réunions des bureaux et comités syndicaux sont toutes l'après midi

	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui	Aug	Sept	Oct	Nov	Dec
Bureaux		13-févr	20-mars			26-juin			25-sept			04-déc
Comités Syndicaux		27-févr		03-avr			10-juil			09-oct		19-déc

15/ Questions diverses

- La signature de la CFT aura lieu le 13 mars à Mazaugues ;
- Un déploiement du label « villes et villages étoilés » sur la réduction de la lumière, prévu dans le plan d'action, aura lieu en 2019. La commune de Mazaugues a déjà contacté le Parc ;
- Le forum du Conseil de Parc aura lieu le 09 mars à la Celle.
- Suzanne ARNAUD informe les délégués que les travaux du Bistrot de Pays ont débuté.

N'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 16h30.

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits

Le Président
Michel Gros

Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Sainte Baume